

Economie de la filière

Poursuite du repli des exportations françaises vers l'Italie : - 3 % pour les animaux légers (< 160 kg), - 4,5 % pour les mâles de plus de 300 kg, Les naissances sont en hausse en France, avec 36 000 vaches allaitantes supplémentaires, dans l'attente de connaître les attributions d'aides de la nouvelle PAC. La France reste le 1^{er} fournisseur de l'Italie, avec l'envoi d'un peu plus de 850 000 animaux.

Situation sanitaire en France

La situation est excellente. La présence de foyers de FCO en Europe de l'Est et en Espagne génère toutefois de sérieuses inquiétudes dans la mesure où cette épizootie n'est pas contrôlée.

Résultats des contrôles des UVAC

Les anomalies constatées ont baissé jusqu'à atteindre un niveau très bas, tant pour les contrôles des animaux que pour le contrôle du bien-être animal pendant les transports. Les délais de saisie sous TRACES des CS sont de nouveau soulignés. Le mandatement de vétérinaires pour la certification devrait permettre de résoudre cette difficulté.



Introduction

La session 2015 de cet évènement permet de fêter le 30^{èmes} rencontres vétérinaires de Vérone. Cette longévité traduit l'importance des échanges de bovins vivants de la France vers l'Italie : ils constituent un flux économique important, qui s'est consolidé dans le temps. Cette 30^{ème} rencontre, qui mobilise tant les autorités que les filières, est une excellente occasion de revenir sur l'amélioration des échanges et le développement de cette activité.

I. Gaëlle Dupas-Vaisset (Coop de France) - Flux commerciaux franco-italiens

Le potentiel de production française est en légère hausse avec 36 000 vaches allaitantes supplémentaires en décembre 2014, soit une augmentation de + 0,9% en un an.

Les exportations de bovins vifs français poursuivent leur érosion : le nombre d'animaux maigres exportés (< 160 kg) sur les 10 premiers mois de 2014 a baissé de 3 %. Un peu plus de 850 000 bovins ont été expédiés de France vers l'Italie entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2014 (- 5% par rapport à la même période de 2013). Le flux vers l'Espagne est, en revanche, en nette augmentation avec 314 000 bovins exportés sur la période considérée (+ 17 %).

Les mâles de plus de 300 kg sont encore plus affectés par la diminution des exportations de bovins vifs (baisse de 4,5% des exportations sur les 10 premiers mois de l'année 2014, soit 394 000 têtes).

Enfin, la baisse des prix des broutards impacte essentiellement les charolais lourds.

La France reste cependant le 1^{er} pays fournisseur de bovins vers l'Italie avec ¾ de parts de marché.

II. Didier Gueriaux (DGAL) - Aspects sanitaires, bien-être animal et contrôle

1) Aspects sanitaires

En 2014, la situation sanitaire en France est excellente ; les inquiétudes sont liées au développement de foyers de FCO, notamment dans les pays de l'est de l'Europe.

a. Tuberculose bovine

La France est officiellement indemne depuis 2001. Une prophylaxie en fonction du risque géographique et des pratiques de transformation du lait s'ajoute au suivi en abattoir. Le dépistage sur le lait cru est maintenu.

Un plan national de lutte a été mis en place depuis 2010. Il comprend désormais des actions ciblées pour la prise en compte des risques liés à la faune sauvage (blaireaux).

Un nouveau test de dépistage, avec interféron, est à l'étude.

b. Brucellose

La situation est excellente. Cette maladie fait l'objet d'une épidémiologie-surveillance attentive ; aucun foyer n'a été détecté.

c. Maladies dégénératives

Plus d'1 million de prélèvements ont été réalisés, seuls 3 cas d'ESB ont été détectés en 2014, tous les trois atypiques de type H.

La France devrait acquérir le statut de « pays à risque négligeable » lors de la prochaine session de l'OIE, en mai 2015.

d. Fièvre catarrhale ovine – France continentale

La France continentale a obtenu la reconnaissance de son statut indemne FCO fin 2012.

Une dizaine de cas suspects sont détectés chaque année, tous non confirmés. Il n'y a pas de circulation virale en France continentale.

En Corse, des foyers cliniques ont été déclarés le 4 septembre 2013. Seul le sérotype 1 a été détecté dans ces foyers en 2014. Des rencontres sanitaires entre la Corse et la Sardaigne ont été organisées dès 2014 pour limiter la propagation de la maladie.

La présence de foyers de sérotype 4 en Espagne mais aussi en Hongrie, Roumanie, Bulgarie et Croatie suscite des inquiétudes, en lien avec les importations de moutons depuis ces régions. Si l'Espagne a un suivi sanitaire qui rassure, **la situation est différente dans les pays d'Europe de l'Est qui ne pratiquent pas la vaccination et ont peu de moyens techniques et financiers pour assurer le suivi sanitaire des cheptels.**

e. Leucose bovine enzootique

La France est officiellement indemne de cette maladie depuis 1999 ;

99,96 % des troupeaux sont officiellement indemnes de leucose bovine enzootique (4 cas confirmés en 2014).

f. IBR

La surveillance est réalisée en fonction de la situation épidémiologique : 20 % ou 100 % des bovins de plus de 24 mois sont contrôlés. Les animaux positifs sont vaccinés.

Au 31 mai 2013, 64,5 % des cheptels continentaux bénéficient de l'appellation « indemne d'IBR » ou « contrôlé en IBR », contre 33 % en 2001-2002.

Toutes les données sanitaires sont disponibles sur les sites internet suivants :

- <http://agriculture.gouv.fr>
- <http://www.platforme-esa.fr>
- <http://www.afssa.fr/bulletin-epidemiologique>

2) Bien-être animal

Le programme d'inspection 2014 était similaire à 2013 en termes de pression de contrôle et de lieux ciblés :

- 7 sessions de contrôle au tunnel de Fréjus ou péage de Chambéry (vers IT) ;
- 7 sessions de contrôle au tunnel du Mont Blanc ou péage d'Annecy (vers IT).

Une session de contrôle était prévue par centre de rassemblement agréé Union européenne. Cet objectif n'a pas été atteint : la plupart des contrôles ont été réalisés dans les centres de rassemblement les plus importants, pour optimiser le nombre de véhicules contrôlés en une session.

Pour 2015, le programme de contrôle prévoit un élargissement des lieux à contrôler, avec davantage de centres de rassemblement Union européenne ciblés, au risque de réduire le nombre total de camions contrôlés. Davantage de marchés nationaux seront également contrôlés.

Par ailleurs, 3 045 contrôles en cours de transport, ont été réalisés.

Enfin, ont été délivrés en 2014 :

- 1 753 autorisations de transport ;
- 295 agréments de véhicules ;
- 3 agréments de navires bétailleurs ;
- 1 agrément de poste de contrôle ;
- 2 119 certificats d'aptitude / compétence de conducteurs.

3) Notifications

En 2014, seules 42 anomalies ont été notifiées, dont 30 concernant les bovins. La typologie des anomalies se décline de la manière suivante :

- nombre erroné d'animaux ;
- erreurs de destination ;
- passeport incorrect ;
- problème d'identification des animaux ;
- retards dans les mises à jour sous TRACES.

4) Nouveau dispositif de notification des anomalies

En 2015, un nouveau dispositif de notification des anomalies sera mis en place. Au niveau départemental, les anomalies liées à la traçabilité ou à la certification seront traitées par les DD(CS)PP via TRACES. Les demandes de refoulements, les suspicions ou foyers de maladies seront gérés directement par la DGAL qui devra fournir un point contact pour ce faire.

La certification pourra être effectuée par des vétérinaires mandatés dès 2015.

III. François Blanc pour Brice Huet – Notifications des UVAC en 2014

Le nombre annuel de notifications d'anomalies continue de diminuer : elles sont passées de 300 en 2002 à une centaine en 2014, dont une soixantaine relative aux exportations de bovins vivants. Deux tiers des anomalies portent sur les certificats sanitaires et les informations figurant sous TRACES.

Le Piémont, qui voit le passage du quart des animaux en provenance de France, est la première région italienne concernée par ces notifications.

IV. Interventions UVAC

1) Situation détaillée par UVAC

	UVAC Emilie Romagne	UVAC Piémont	UVAC Vénétie	UVAC Toscane	UVAC Lombardie
Contexte	Fléchissement des flux 90% des bovins qui arrivent sont FR Diminution des animaux d'élevage, augmentation des animaux d'engraissement et abattage	600 lots supplémentaires par rapport à 2013. 94% de bovins d'engraissement	Diminution des échanges en nombre de lots et de têtes. 71% des bovins proviennent de France, 9% de Pologne	Diminution du nombre de lots : 685 en 2014 contre 713 en 2013 5 nouvelles exploitations toscanes ont fait des échanges avec la FR.	Diminution du nombre de lots et du nombre moyen d'animaux par lot par rapport à 2013
Nb. contrôles	36 documentaires 24 physiques, matériel	Contrôles effectués sur 1% des animaux		30 : 28 de suivi, 2 suite à suspicion	
Principales anomalies constatées		2 animaux avec date de naissance incompatible avec l'apparence physique 1 boucle identique pour 2 animaux différents	Importants retards de saisie des certificats	12 irrégularités documentaires : - 1 erreur de destinataire - 11 différences de nombre d'animaux, liés à des modifications de chargement	Retard de validation des CS sous TRACES (46% des CS) Nombre de têtes et destinataires différents du CS Caprin : un chargement sans CS
Nombre de contrôles bien-être	4	26 véhicules	18	26 véhicules	
Principales anomalies constatées	1 carnet de voyage non relié	6 véhicules sanctionnés : - 4 pour densité excessive, - 1 problème de séparation, - 1 transporteur non autorisé pour les longs voyages	6 camions sanctionnés : carnet de voyage incomplet ou non relié, compteur kilométrique altéré, densité élevée d'animaux, absence d'eau, cloisonnement, not non déchargé, absence de moyen d'inspection	0 anomalie relative aux bovins vivants	

Conclusion

Compte tenu du nombre de bovins exportés depuis la France vers l'Italie, le nombre d'anomalies constaté peut être considéré comme très faible, même s'il doit faire l'objet d'une attention suivie ; il s'améliore d'année en année. Une part importante de ces anomalies est liée à des retards de saisie des informations sous TRACES. Le nouveau système de mandatement de vétérinaires pour la certification devrait permettre de remédier à cette difficulté dès 2015.